

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024

En mairie - 19 h 30 / 21 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.
Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	0

PRÉSENTS (14) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (0) :

ABSENT(S) (1) : PETYT Guillaume.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

M. le Maire félicite les élus qui ont réalisé les espaces fleuris pour le concours de la CCHF.

La vidéosurveillance au niveau de la zone de déchets verts a été mise en place ce mercredi 26 juin 2024.

DELIBERATIONS

1/ 2024-06-01 CCHF : Renouvellement des conventions et contrats de déneigement

Monsieur le Maire rappelle la convention initiale de déneigement signée en 2015 entre la commune, la CCHF et M. LICOUR.

La CCHF a fourni une lame de déneigement et prend en charge la rémunération des travaux de déneigement qui sont imputés dans l'enveloppe « petits travaux » de la commune.

La commune est responsable du déclenchement de l'activité de déneigement.

La convention avait été renouvelée pour les hivers 2021/2022, 2022/2023 à 2023/2024. Elle doit être renouvelée pour les périodes hivernales 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027.

Vu l'accord de M. LICOUR pour le renouvellement de cette convention, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

2/ Personnel communal

- **2024-06-02** Un agent en contrat aidé PEC a souhaité mettre fin de façon anticipée à son contrat au 31 juillet 2024. Le conseil municipal donne son accord pour le recrutement d'un nouvel agent en contrat PEC pour le remplacer.

3/ 2024-06-03 Convention Proxi services pour le périscolaire

M. le Maire donne lecture de la convention entre la commune et Proxi Services pour l'accueil périscolaire. Le montant des dépenses est calculé à 15 989.50 € pour l'année 2024-2025. La participation communale est calculée en déduisant du montant des dépenses (34 296 €), la participation des familles et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales. A cela il faut déduire les prestations CAF (PSO, CTG) et la participation des familles. Sur la base de 60 % des montant 2023, la participation communale est estimée à 15 989.50 euros.

Un bilan financier annuel sera réalisé en fonction de la participation totale des parents et des reversements CAF. Ce bilan pourra engendrer une éventuelle restitution à la commune en fonction des heures de présence réelle des enfants.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Proxi Services.

Le premier acompte de 6 395.80 € sera versé en octobre.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2024.

<i>Tarif à la vacation</i>	<i>QF</i>
<i>1.60 €</i>	<i>0 à 399</i>
<i>1.70 €</i>	<i>400 à 609</i>
<i>1.80 €</i>	<i>610 à 749</i>
<i>1.90 €</i>	<i>750 à 999</i>
<i>2.00 €</i>	<i>1000 et plus</i>

4/ 2024-06-04 Subvention prix Ecole Saint Cœur de Marie

Au budget primitif 2024, la subvention versée pour les prix de fin d'année à l'école Saint Cœur de Marie est de 164.70 € correspondant au tarif de 6.10 € par enfant mais le montant 2023/2024 voté est de 7 €, la subvention pour les prix de fin d'année aurait dû être de 189 €. Monsieur le Maire propose de compléter la subvention et de verser un complément de 24.30 €. Accord du Conseil Municipal.

5/ 2024-06-05 Fixation du montant des crédits alloués à l'école publique pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal fixe à 35.55 € par élève le montant alloué pour les fournitures et à 21.50 € celui alloué à l'achat de petits matériels, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. Le crédit attribué à l'achat des prix de fin d'année est fixé à 7.00 €.

6/ Questions et informations diverses

o Accueil collectif de mineurs

La Caisse d'Allocation Familiale demande une modification pour 2025 des tarifs des accueils de loisirs. Il faut prévoir une modulation des tarifs en fonction du quotient familial pour les tarifs « extérieurs ».

Marie-Noëlle AGEZ indique une diminution des inscriptions aux accueils de loisirs depuis deux ans. La commission se réunira pour aborder ces sujets.

○ **Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :**

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-09-10 du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation :

- **Achat tondeuses :**

- **Autoportée :** le devis de la société AGROS SERVICES a été validé pour un montant de 27 480.00 € HT.

- **Autotractée :** le devis de la société LEMAIRE BRICO 5 a été validé pour un montant de 999.00 € HT.

L'acquisition d'un robot pour la tonte du terrain de football n'a pas été validée suite à des questionnements sur la partie antenne.

- **Droit de préemption urbain**

○ Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

Demande d'acquisition transmise le 6 mai 2024 par Me COUVELARD VIDOR notaire à Bollezeele

propriétaire : Consorts BERQUIN, indivision de 10 personnes.

parcelle : section B numéro 1690 contenance 69a 35ca

prix : 42 000.00 €

date : 20 juin 2024

motif de l'exercice du droit de préemption : Vu les délibérations du conseil municipal en date du 31 janvier 2022 et 22 novembre 2023 décidant la construction d'une nouvelle école primaire pour la commune,

Considérant que les propriétaires de la parcelle ont souhaité utiliser la possibilité que leur laisse l'article 211.5 du code de l'urbanisme de demander à la commune, titulaire du droit de préemption, l'acquisition de cette parcelle au prix de 42 000.00 €, Monsieur le Maire a exercé le droit de préemption.

○ Monsieur le Maire propose de renouveler l'inscription de la commune à la Journée Nationale du Commerce de Proximité le samedi 12 octobre 2024 en partenariat avec la CCHF. La commune renouvellera l'apéritif dinatoire avec les commerçants, artisans... Accord du conseil municipal.

○ M. le Maire indique :

- Distribution du colis des aînés le 9 novembre 2024
- Banquet des aînés le 21 novembre 2024 au Lion d'Or.
- Manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants /médailles du travail/ fleurissement : le 5 octobre 2024.

○ Date d'installation panneau lumineux : début septembre par la société Lumiplan avec création du massif et des réseaux par la société Reseelec après le 15 juillet 2024.

○ Point travaux de voirie par Laurent VANPOUILLE :

- Chemin du Pantgat : réfection de la voirie et pose d'un grave bitume et d'un gravillonnage.
 - Rue de l'Ancienne Gare, rue de la Poste et allée des Fleurs : phase finale de travaux avec la bascule des réseaux. La dépose des anciens poteaux clôturera le chantier.
- Point aménagement foncier : du 26 août au 27 septembre 2024 consultation des propriétaires fonciers dont la parcelle est comprise dans le périmètre de l'aménagement foncier, sur le classement, la reconnaissance et l'évaluation des propriétés devant faire l'objet de l'aménagement foncier agricole.
 - Recensement de la population : Stéphanie HENRY est nommée coordonnateur communal.
 - Monsieur le Maire fait le point sur une requête devant le tribunal administratif d'un particulier qui a fait une chute en moto. Un médecin expert nommé par le tribunal doit sous 6 mois remettre son expertise complète au tribunal.
 - David BRAQUEHAIS, cycliste amateur, entame un raid en vtt en solitaire le 1^{er} juillet 2024, un tour de France de 4 000 km jusqu'au 31 août 2024 pour récolter des fonds pour un enfant polyhandicapé. Sa première étape de terminera à Bollezeele le 1^{er} juillet 2024.
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal disponibles d'être présents pour l'accueillir.
 - M le Maire rappelle le traditionnel barbecue en cantine scolaire le vendredi 5 juillet 2024.

Faustine LANNOY fait part d'une demande de M. ALLAIS, directeur de l'école, pour la mise en place à la salle des sports pendant les vacances d'une exposition sur quelques athlètes des Jeux Olympiques. Accord du Conseil Municipal.

Marie-Noëlle AGEZ remercie Murielle et Christine pour leur implication dans l'organisation du parcours du cœur et remercie Bertrand pour les photos réalisées.

Pierre MARLE souligne la réussite des manifestations du parcours du cœur pour les enfants et la réussite de la journée Forme Olympique de l'union commerciale.

Bertrand DECANTER remercie ses collègues pour la distribution du Bollezeele Nieuws.

La secrétaire
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

